



05 mars 2022

L'enjeu de l'attractivité !

Pouvoir d'achat :

Pendant que nos efforts de production à la Hague en fin d'année 2021 permettaient d'améliorer l'intéressement du second semestre d'environ **50 € / salarié**, les négociations annuelles obligatoires avaient lieu.

SUD, en lien avec les salariés et favorisant l'unité syndicale, avait donc retiré son préavis de grève visant à améliorer la proposition de la Direction. **Un accord salarial 2022 a été signé à l'unanimité.**

En cohérence, nous n'avons pas relayé en local de préavis de grève pour la journée nationale du 27 janvier 2022 afin de ne pas leurrer ni décevoir les salariés d'Orano Recyclage.

Le lendemain, durant la commission de suivi de l'intéressement du 28 janvier 2022, la Direction annonçait à contre-pied de ses prévisions de fin novembre que le critère sur le budget ne serait ni atteint semestriellement, ni atteint annuellement, **réduisant ainsi d'environ 600 € / salarié le montant de l'intéressement.**

Cet historique récent, auquel s'ajoute un lourd contexte géopolitique, doit trouver en réponse des solutions **pour ne pas dégrader davantage le pouvoir d'achat des salariés et l'attractivité de notre entreprise.**

SUD a écrit à la Direction le 1^{er} mars 2022, en mettant l'ensemble des organisations syndicales en copie de manière à ce qu'elles puissent se faire un avis éclairé de nos arguments et rejoindre ou non nos revendications, **pour activer les clauses de rendez-vous (il faut une demande écrite d'au moins deux organisations syndicales signataires) :**

- **de l'accord salarial Orano Recyclage 2022** - SUD évoque l'absence de revalorisation des IK, l'absence de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pouvant être mise en place jusqu'au 31 mars 2022, l'évolution significative de l'inflation et de sa perspective (*la Direction s'appuyait sur une inflation de 2.6% en octobre 2021 avec une notion de « pic », elle est désormais de 3,6% en février 2022 avec une perspective durable à la hausse*).
- **de l'accord relatif au développement de l'attractivité de l'emploi** au sein de l'établissement d'Orano Recyclage La Hague - SUD évoque sa volonté d'améliorer le quotidien des salariés de l'entreprise en augmentant le nombre de RTT sécables permis par cet accord.

SUD encourage la Direction à nous imiter en favorisant le dialogue social, en refusant de se confiner aux accords non conclus et en contribuant à l'élaboration de solutions concrètes.

Ruminer l'absence de signature du projet « NES » au niveau Groupe (CET/38H/forfait jour augmenté) et du projet « horaire variable » à la Hague (*pertes de RTT/38H*) **ne crée par un terrain fertile pour développer l'attractivité.**

Le courrier SUD est disponible dans son intégralité afin de connaître notre argumentation : [cliquez ici](#).

Pouvoir d'achat : La dernière réunion de négociation de l'intéressement 2022-2024 aura lieu le 08 mars 2022.

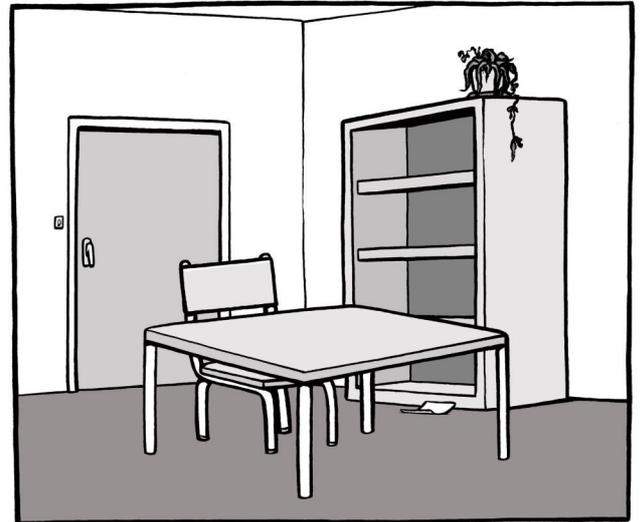
SUD a demandé plusieurs bonus afin que cet accord rétribue au mieux le travail des salariés et ne soit pas limité à 6% de la masse salariale (*contre 7% en 2021*). Plusieurs revendications de SUD ont cependant trouvé un écho : un mix de distribution présence/salaire, des objectifs majoritairement semestriels et la réduction du poids des indicateurs financiers.

SUD s'opposait farouchement à un intéressement Groupe qui par nature n'aurait été construit que sur des éléments financiers ! SUD rappelle que ce sont uniquement ses adhérents qui décideront de la signature ou non de cet accord.

JEU

DANS CE BUREAU, LA DIRECTION TRAVAILLE ASSIDUMENT AVEC ZÈLE ET ABNÉGATION À AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ.

SAURAS-TU LA RETROUVER ?



Nouvelle Convention de la Métallurgie !

NOUVELLE CONVENTION DE LA MÉTALLURGIE : LA DIRECTION S'OCCUPE DE VOUS COMME DE SON PROPRE ENFANT



Cotation des emplois : Membre du MEDEF (syndicat patronal), l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) a annoncé en grandes pompes la signature de la nouvelle convention de la métallurgie.

SUD, non représentatif au niveau national, n'avait pas à se prononcer sur une signature ou non.

SUD en constate les futurs dégâts et a demandé lors du Comité Social et Économique de la Hague que toutes les grilles de cotation des emplois nous soient remises. La Direction a refusé de s'engager sur cette demande !

Voici un exemple de grille de cotation, largement répandu, présenté au CSE : [cliquez ici](#).

La Direction nous a également appris qu'elle a détaché pas moins de 11 RH au niveau du Groupe pour réaliser les grilles de cotation.

Un esprit satirique ferait remarquer que l'entreprise et l'établissement de la Hague sont dépourvus de responsable des relations sociales (RH/RS). Un esprit satirique ferait remarquer qu'il manque aussi de nombreux RH afin d'avoir des réponses ou des RDV dans un délai acceptable quand on souhaite évoquer une mobilité ou un départ en préretraite/retraite. RH est un service en souffrance à la Hague ! Ce n'est pas satirique de le dire, mais c'est un étrange tabou...

SUD vous propose également de consulter le guide pédagogique sur la classification réalisé par les signataires : [cliquez ici](#).

Alors « rassurons-nous », outre tous ces détachements, notre Direction connaît bien cette nouvelle convention puisqu'elle fait partie du bureau qui administre la chambre syndicale de l'UIMM de la Manche (la boucle est bouclée...).

Ne laissons pas uniquement notre Direction se syndiquer !

Adhérer à SUD⁽¹⁾ : ça n'engage à rien, mais ça nous renforce tous !

(1) Démarche anonyme - contactez-nous au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com

Vous êtes plusieurs à nous avoir demandé la liste de nos représentants du personnel :

Lucie HEROQUIN : DUOC/T7 2*8 EQ1

Arnaud LEMAITRE : DSSEP/TSQ 5*8 EQ5

Arnaud LE PELLETIER : DUOA/T0 2*8 EQ2

Guillaume LEFEVRE : DUOC/TD HN

Guillaume LEVAUFRE : DUOT/PCM 5*8 EQ4

Lola TACITE : DUOT/R2 5*8 EQ3

Christophe GOSSELLIN : DUOC/TE 5*8 EQ5 (départ en préretraite en 2022)

Eric GYURJAN : DSSEP/PSR 5*8 EQ3 (départ en préretraite en 2022)

Dominique KERNIN : DUOC/M/AV 2*8 EQ1 (départ en préretraite en 2022)

Elodie HAMEL : DUOA/URP 5*8 EQ1

Hervé SOHIER : DUOT/PCM 5*8 EQ5

Serge BERTRAND : DSSEP/PSR 5*8 EQ2

Lydie BRISSIAUD : DUOT/CS 2*8 EQ1

Nicolas ROUELLE : DUOA/R1 2*8 EQ1

Stephen DEVIS : DUOT/PCM 5*8 EQ3



Le prélèvement peut se faire en une ou plusieurs fois, à vous d'en définir la périodicité. Cochez votre choix.

annuel : 1 x 102 €

semestriel : 2 x 51 €

trimestriel : 4 x 25,5 €

mensuel : 12 x 8,50 €

Envoyer ce bulletin et un RIB par courrier au local SUD - bâtiment social, ou sur sud.anc.lahague@gmail.com ou par simple photo au 06.75.38.74.79

Adresse :

Téléphone :

@mail :

Convention Collective : Métallurgie Parisienne

Activité : Recyclage

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Entreprise : Orano Recyclage

Régime de travail : Equipe n°:

Profession : Service :

Fait à , le/..../.....

Signature :